

Trente ans plus tard, le lac Érié se porte bien

La qualité de l'environnement du lac Érié est protégée par des initiatives de collaboration entre divers gouvernements et le secteur privé, entreprises dans le cadre d'un plan international d'aménagement panlacustre à long terme, et soutenues par une variété de plans d'assainissement individuels.

Les travaux conjoints d'assainissement et de prévention entrepris par l'Ontario, ses partenaires gouvernementaux et autres groupes concernés ont totalement transformé un lac autrefois écologiquement détérioré.

Il y a trente ans, le lac Érié présentait des taux réduits d'oxygène dissous et sa population piscicole mourait, étouffée par un excès de nutriments et d'algues.

Les progrès réalisés dans le bassin hydrographique du lac Érié sont tels que le lac symbolise aujourd'hui non pas une catastrophe environnementale, mais les exploits possibles lorsque des partenaires unissent leurs efforts au-delà des frontières et des territoires. On citera par exemple :

Phosphore

- Durant les années 1960, les problèmes les plus visibles du lac Érié étaient attribuables au phosphore provenant des fertilisants et détergents ménagers déversés dans le lac par les eaux de ruissellement des terres agricoles et des stations d'épuration des eaux d'égout. Ce phénomène a provoqué une croissance vertigineuse d'algues dans le lac qui ont privé les eaux d'oxygène et tué un grand nombre de poissons, en plus de forcer la fermeture de plusieurs plages.
- La collaboration entre le ministère de l'Environnement de l'Ontario, Environnement Canada, l'Agence américaine pour la protection de l'environnement et divers organismes d'état, a permis d'améliorer l'épuration des eaux pluviales et des eaux d'égout sur toutes les rives du lac. Conjuguées à un meilleur contrôle de la teneur en phosphore des détergents et

à des pratiques agricoles raffinées, ces mesures ont fait passer la quantité de phosphore déversée dans le lac Érié de 28 000 tonnes par an en 1968 à 11 000 tonnes aujourd'hui.

- Au cours de cette même période, la croissance des algues dans le lac a freiné de 80 pour 100, stimulant ainsi le repeuplement piscicole tout en accentuant considérablement la clarté de l'eau.

Mercure

- Les différents partenaires ont pris des mesures visant à réduire la contamination par le mercure, une importante source de préoccupation en raison de sa longue durée de survie dans l'environnement et de sa tendance à s'accumuler dans la chaîne alimentaire.
- L'Ontario travaille également de concert avec ses partenaires en vue de contenir une autre source considérable de contamination par le mercure : les instruments médicaux et dentaires rejetés, y compris les thermomètres et les désinfectants. Ainsi, afin de réduire la pollution engendrée par de telles sources, le ministère de l'Environnement s'est joint à Environnement Canada et à l'Association dentaire de l'Ontario afin d'élaborer un code de pratique qui devrait être prêt en mai 2001.
- Dans l'intervalle, une récente étude réalisée par le ministère de l'Environnement de l'Ontario auprès d'un groupe d'hôpitaux de la province a révélé que la plupart

d'entre eux ont grandement réduit, sinon entièrement éliminé, l'emploi du mercure dans leurs instruments et appareils médicaux.

L'avenir

- Depuis 1987, l'Ontario s'applique, en collaboration avec le gouvernement du Canada ainsi que plusieurs organismes américains fédéraux et d'état, à l'élaboration d'un plan d'aménagement panlacustre pour le lac Érié et les autres Grands Lacs. S'appuyant également sur un processus de consultation de groupes de citoyens et d'autres secteurs, ce plan tisse un réseau de groupes d'intérêt partageant un même objectif : restaurer et préserver les écosystèmes du lac Érié.

Nota :

Pour plus de précisions, consulter le rapport d'Environnement Canada intitulé *Troisième rapport d'étape en vertu de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs*, disponible dans le Web à l'adresse suivante :
<http://www.on.ec.gc.ca/coa/third-progress-report/intro-f.html>

Renseignements :

Ministère de l'Environnement
Centre d'information
(416) 325-4000 ou
1-800-565-4923 (sans frais)
Internet : <http://www.ene.gov.on.ca>